INITIATIVE HOPITAL AMI DES BEBES - FRANCE

ESTIMATIONS DES PARTICIPATIONS FINANCIERES AUX FRAIS D'EVALUATION OU DE REEVALUATION COMPLETE

L'estimation est faite pour une année civile précise qui est celle de l'évaluation. Elle est envoyée pendant l'été précédant l'année d'évaluation ou de réévaluation. Suite à l'évaluation, si le dossier est validé par le Comité d'attribution, le label est obtenu pour une durée de 4 ans. Une réévaluation est à prévoir tous les 4 ans pour le revalider.

TYPE MATERNITE ET NEONATALOGIE ET NOMBRE DE NAISSANCES (si pas d'évaluation en néonatalogie, estimation équivalente au type 1 du même nombre de naissances)	**ESTIM EVAL 2026**	**ESTIM EVAL 2027 (+2%)**	**Nombre d'évaluateurs et de jours d'évaluation**
TYPE 1 < 500	12 424	12 672	3 Evaluateurs x 3 Jours
TYPE 1 entre 500 et 750	14 462	14 751	4 Evaluateurs x 3 Jours
TYPE 1 entre 750 et 1500	14 945	15 244	4 Evaluateurs x 3 Jours
TYPE 1 entre 1500 et 3000 ou TYPE 2A-2B < 1500	17 455	17 804	4 Evaluateurs x 4 Jours
TYPE 1 > 3000 ou TYPE 2A-2B entre 1500 et 3000	19 313	19 699	4 Evaluateurs x 4 Jours
TYPE 2A-2B > 3000 ou TYPE 3 < 3000	21 532	21 963	5 Evaluateurs x 4 Jours
TYPE 3 entre 3000 et 5000	27 728	28 282	5 Evaluateurs x 5 Jours
TYPE 3 > 5000	31 799	32 434	6 Evaluateurs x 5 Jours

Cette participation financière comprend :

1. la préparation de l'évaluation avec les Responsables des équipes, dont la lecture critique des documents concernant l'IHAB par un coordinateur des évaluations de IHAB France
2. l'évaluation de la charte et de la politique IHAB, et la lecture des protocoles des équipes évaluées, par l'équipe d'évaluateurs avant leur venue sur place
3. l'évaluation sur place des pratiques professionnelles (3 à 5 jours selon la taille de l'établissement) :
- les rémunérations des évaluateurs (3 à 6 évaluateurs selon la taille de l'établissement)
- leurs frais de déplacement et d'hébergement (hormis les repas de midi pris dans l'établissement)
4. la rédaction du rapport d'évaluation par le responsable d'évaluation
5. la contribution à l'organisation du Comité d'attribution IHAB
6. la rédaction du rapport d'attribution du label par un coordinateur des évaluations de IHAB France
7. une contribution à la coordination et la gestion administrative des évaluations, et aux frais généraux de l'association.

A cette participation financière, il faut rajouter :

1. L'adhésion à IHAB France pour 4 ans. Elle s'élève à 700 euros par an soit 2800 € pour 4 ans.
2. Le coût des billets d'avion pour les déplacements hors de France Métropolitaine.

Une acceptation du montant de cette participation est nécessaire pour établir la convention d'évaluation, au moins six mois avant l'évaluation. Cette convention, envoyée 4 mois avant l'évaluation, est signée entre les deux parties. Elle précise les modalités pratiques d'évaluation (dates, nombre d'évaluateurs et de jours, déroulement). Le versement de l'adhésion (2 800 €) et de 20% de la participation aux frais, est demandé à la signature de la convention. Cet acompte doit être versé avant le début de l'évaluation.

Contact : Marie-Anne Delmas, Directrice administrative et financière marie-anne.delmas@i-hab.fr 06 95 08 44 14
https://www.i-hab.fr
Association loi 1901 Reconnue d'Intérêt général N° SIRET : 531 703 668 00024 Code APE : 9499 Z